



Jeudi 30 Mars 2017

École de droit de Clermont-Ferrand

Amphi Martin

L'inventivité

Aspects de sciences politique et juridique

Colloque annuel de l'ACDD

Accès libre

**Organisé avec le soutien de l'école doctorale -
ED245**

L'inventivité

Aspects de sciences politique et juridique

9h00 Accueil des participants et mot de bienvenue
Nicolas LAURENT-BONNE, Vice-doyen de l'École de droit
Barbara GONÇALVES, Présidente de l'ACDD

PREMIERE PARTIE

L'INVENTIVITE, UN PROCESSUS TECHNIQUE ET INTELLECTUEL

1^{er} panel – Approche générale

*Sous la présidence de Nicolas LAURENT-BONNE
Professeur d'histoire du droit à l'Université Clermont Auvergne*

9h30 Inventivité de la pensée juridique et moment 1900 – Prune DECOUX, doctorante à l'Université de Bordeaux

10h De l'art d'être indispensable. L'inventivité diplomatique dans une société internationale pluraliste – Enguerrand SERRURIER, ATER à l'Université Clermont Auvergne

Débats & Pause

2^{ème} panel – L'inventivité, un outil au service du pouvoir ? Approche comparative

*Modérateur : Victor VALENTINI,
doctorant en science politique à l'Université Clermont Auvergne*

11h Le point de vue du politiste : l'utilisation du cinéma par les pouvoirs comme outil de légitimité et de communication dans la culture globale – Thomas RICHARD, docteur en science politique

11h30 Le point de vue du juriste : l'inventivité dans la création de la loi – Elodie POMMIER, doctorante à l'Université Clermont Auvergne

Débats & repas libre

DEUXIEME PARTIE

L'INVENTION, PRODUIT DU PROCESSUS INVENTIF

1^{er} panel - La finalité de l'invention

Sous la présidence de Jean-François RIFFARD
Professeur à l'Université Clermont Auvergne

14h L'invention matérielle : nouvelles technologies, les inventions au service du pouvoir ? - **Marine DOUCET**, doctorante à l'Université Clermont Auvergne

14h30 Les faits, la raison et l'imagination ou la tentation de l'émancipation du juge de cassation - **Jean-François RIFFARD**, Professeur à l'Université Clermont Auvergne

15h De la réinvention de la qualification d'État en droit international public. Remarques sur le discours juridique relatif à « l'État islamique » - **Raphaël MAUREL**, ATER à l'Université Clermont Auvergne

Débats & Pause

2^{ème} panel - Les conséquences de l'invention

Sous la présidence de Charles-André DUBREUIL
Professeur de droit public à l'Université Clermont Auvergne

16h L'invention, l'ordre public et la police administrative - **Marina BOISMENU**, doctorante à l'Université Clermont Auvergne

16h30 La technologie, « force créatrice » du droit ? L'exemple des réseaux sociaux - **Valère NDIOR**, Maître de conférences à l'Université Toulouse 1 Capitole.

Débats & Pause

17h30 Conclusions - **Serge SUR**, Professeur émérite à l'Université Paris II Panthéon-Assas

18h00 Cocktail

L'idée de cette journée d'étude, qui se veut pluridisciplinaire voire, si possible, transdisciplinaire, est de s'interroger sur l'inventivité, sous ses divers aspects, en tant qu'outil d'exercice du pouvoir.

L'inventivité se manifeste dans toutes les formes d'activité humaine. L'inventivité est déployée tant par les pouvoirs publics lorsqu'elle interroge les valeurs d'une société, bouscule les habitudes, ou à l'inverse ouvre de nouvelles perspectives, que par la société civile lorsqu'elle innove ou cherche à susciter un changement.

La journée d'étude sera l'occasion d'échanger et de confronter les points de vue, de manière pluridisciplinaire, sur de nombreux thèmes. Il s'agira d'abord d'appréhender l'inventivité en tant que processus technique et intellectuel : qui invente ? Comment ? Pourquoi ? Comment évaluer la qualité du processus inventif ?

Le sujet n'est toutefois pas épuisé si l'on écarte l'aboutissement du processus, c'est-à-dire si l'on ne traite pas de l'inventivité en tant que producteur d'un résultat. Comment encadrer le résultat du processus inventif ? Le droit est-il en mesure d'être suffisamment inventif pour réagir efficacement aux défis posés par l'invention technique ou technologique et leurs usages par les pouvoirs politiques ? D'un autre côté, l'invention, produit de l'inventivité, est-elle souhaitable en toute matière - notamment politique et juridique ?

L'objectif de la journée est de dégager une grille de lecture du phénomène inventif, sans sombrer pour autant dans la description du droit des inventions, lequel fait l'objet de manuels complets. Il s'agira plus de tenter d'ordonner l'état des connaissances et réflexions sur ce sujet, en proposant un échange de vues entre politistes et juristes autour de thèmes d'actualité.

Comité d'organisation

Marine DOUCET, doctorante en science politique
Raphaël MAUREL, ATER en droit public
Cyril PAL, doctorant en science politique

Comité scientifique

Klaus-Gerd GIESEN, Professeur de science politique
Jean-François RIFFARD, Professeur de droit privé

Contacts, renseignements

colloqueacdd2017@gmail.com